

H A U T E



S A I N T O N G E

Décision n° 183/2024
AL**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE***Extrait du registre de décisions du Président*

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 et n° 66 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer, avec la commune de Montendre, une convention dans le cadre du développement des activités autour du Lac Baron Desqueyroux dont le Parc Mysterra fait partie. En contrepartie des moyens humains nécessaires au bon fonctionnement que la mairie de Montendre mettra en œuvre, la CDCHS s'engage à participer, au titre de l'année 2024, à hauteur de 52 200 €.

Fait à Jonzac

Le

29 MAI 2024

Le Président

Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex